



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Fusion de deux écoles
maternelles publiques

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 3

Pour : 29
Abstentions :
Contre :

L'An Deux Mille Vingt Deux, le trente mai dans la salle des fêtes de la Mairie, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Guillot (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Secrétaire : M. Vallon

Dans le cadre du projet de nouveau groupe scolaire, Monsieur le Maire indique qu'avec Madame Pinault-Faure, ils ont rencontré en décembre 2020 l'Inspecteur de l'Education Nationale, les directrices des deux écoles publiques et un responsable syndical afin de connaître les avantages et les inconvénients ainsi que les avis de chacun sur la fusion des écoles maternelles de « bas Frayol » et « La Violette ».

Lors du conseil d'école extraordinaire du 15 décembre 2020 pour l'école de Bas Frayol et du 17 décembre 2020 de La Violette, la fusion a été actée à l'unanimité.

À la demande de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, il est aujourd'hui nécessaire d'acter officiellement la fusion de ces deux écoles publiques, effective depuis la rentrée 2021/2022.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

ACTE la fusion des écoles maternelles publiques de « bas Frayol » et La Violette », regroupées au sein du groupe scolaire Rosa PARKS, à compter de la rentrée 2021/2022.

Pour extrait conforme
Le Maire

Olivier PEVERELLI


